

39eme Session de la Commission  
de la Population et du Developpement.  
Allocation de la delegation algerienne sur le point 4 :  
Experiences nationales en matiere de migration  
et developpement

-----

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Bureau de la Commission et vous assurer du soutien de ma délégation pour la bonne marche de nos travaux. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

La question de la migration internationale est importante pour tous les pays, qu'ils soient des pays émetteurs, receveurs ou de transit. Cette importance est reconnue sur le plan international à travers l'inclusion de la question sur l'agenda des Nations Unies depuis quelques années notamment lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les années 90.

Le phénomène des migrations est complexe et difficile à cerner vue l'ampleur qu'il a prise ces dernières années et son impact sur le développement est diversement interprété.

Dans les pays en développement et en particulier en Afrique, ce phénomène a pris des proportions alarmantes touchant toutes les catégories sociales notamment les jeunes, la force vive pour tout développement et en particulier la catégorie la plus qualifiée engendrant la fuite des cerveaux. Certes les raisons à cette situation existent bel et bien et ont pour nom essentiellement conflits armés et sous développement.

L'Algérie, touchée également par le phénomène de la migration car, étant un pays émetteur, receveur et de transit ressent de plein fouet les conséquences engendrées par cette situation.

Certes l'Algérie n'est pas un pays de grande migration, si on excepte les périodes ante et post indépendance ou la migration était d'un autre genre, mais elle fait face aux causes de la migration, au plan interne, par initier des

plans de développement afin d'atténuer les conséquences négatives de la migration sur son développement. Ces plans de développement visent à la création de centaines de milliers d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des grands projets d'infrastructure et dans le bâtiment entrant dans le cadre du programme de consolidation de la croissance 2005-2009 mobilisant des moyens financiers énormes d'un montant de 60 milliards USD. En plus de cela, l'Etat mobilise d'autres moyens financiers pour des programmes d'encouragement à la création d'initiatives économiques au profit des jeunes et des chômeurs. Ces programmes ont atténué un tant soit peu le phénomène migratoire des jeunes et a eu un impact positif sur l'économie nationale et le développement car les personnes qualifiées trouvent des emplois à leurs convenances, il y'a création d'entreprise en tous genres, la consommation croit et l'économie marche.

En ce qui concerne la situation de la communauté nationale à l'étranger, qui est l'appellation officielle de la diaspora algérienne résident en dehors du territoire national, tout une armada de textes législatifs et réglementaires existant, à commencer par la Constitution, leurs reconnaissent un rôle dans l'architecture politique, économique, sociale et culturelle du pays, comme le droit d'être représentés au parlement, à travers l'élection de leurs députés au suffrage universel direct, lors de la tenue des élections législatives. Ainsi le migrant algérien a le droit de participer à la vie politique nationale à travers ses représentants au parlement et à travers sa participation à l'élection présidentielle et à toutes les consultations électorales organisées sur des questions d'intérêt national, comme par exemple, le referendum du 29 septembre 2005 par lequel le peuple algérien avait approuvé la charte pour la paix et la réconciliation nationale. Sa participation à toutes les joutes électorales a lieu sur son lieu de résidence, là ou il se trouve.

En plus de cela, cette frange de la société algérienne participe également au développement national par son intéressement à l'investissement dans l'économie nationale, en profitant des avantages financiers et fiscaux octroyés par l'Etat pour stimuler l'investissement.

Monsieur le Président,

La migration étrangère en Algérie n'est pas nouvelle. Aussi et de part sa situation stratégique et l'étendue de son territoire, qui s'enracine à l'Afrique à une profondeur de plus de 2400 Kms et des frontières terrestres avec 7

pays d'une longueur totale de plus de 7000 Kms, l'Algérie a toujours été une terre d'accueil et elle le reste. Cette migration s'est accentuée ces dernières années à la faveur de l'ouverture économique du pays qui a vu arriver sur le marché d'investisseurs étrangers et des entreprises étrangères à qui la loi leur donne le droit d'importer de la main d'oeuvre. Cette catégorie de migrants est réglementée car le travailleur étranger a droit à des documents de résidence et à un permis de travail en application de la réglementation nationale en la matière.

Pour ce qui concerne la migration illégale, il y'a lieu de préciser que celle-ci n'est pas choisie mais elle est subie et les personnes concernées sont à la merci de personnes et d'organisations qui jouent des désirs et des malheurs de ces personnes qui n'ont pour seul but que la recherche d'une vie décente pour eux et leurs familles restés au pays.

L'Algérie consciente de la gravité de cette situation, fait tout ce que lui permet sa propre législation et les conventions internationales en la matière, pour trouver une issue honorable à cette situation, en ouvrant des canaux bilatéraux de dialogue avec les pays d'origine de ces migrants, en majorité contigus ou non de ces frontières méridionales, dans le respect des droits de ces migrants.

En plus de ce dialogue bilatéral, l'Algérie privilégie le dialogue global et elle salue et appuie totalement la décision prise en janvier 2006, à Khartoum, par le Conseil Exécutif de l'Union africaine d'ouvrir un dialogue politique franc, global et inclusif avec l'Union Européenne pour examiner les causes de la migration et chercher les solutions dans le cadre d'un partenariat pour le développement. Pour concrétiser ce vœu, les deux Commissions sont convenues de tenir une conférence ministérielle Afrique Europe sur la question de la migration et du développement. Celle-ci aura lieu en juillet 2006 en Libye.

Pour mieux se préparer à cette conférence, la Commission africaine, instruite par le Conseil Exécutif, réunit actuellement, à Alger, des experts africains chargés d'élaborer une position commune, une sorte de feuille de route africaine sur la migration à présenter à la conférence ministérielle de juillet. Les résultats de cette réunion permettront à l'Afrique d'aller avec une vision et une position communes discuter avec l'Europe en vue d'une solution durable privilégiant le développement dans l'intérêt des deux parties.

En conclusion, Monsieur le Président, je dirais que la solution où une partie de la solution réside dans l'œuvre de longue haleine qu'est le développement dans le cadre d'un partenariat réel et efficace avec les pays développés. Les migrants, les droits des migrants doivent être respectés et leur intégration doit se faire par la formation et non la discrimination.

**Je vous remercie.**